



COLLEGE - LYCEE SAINTE-CECILE

Lycée d'enseignement agricole professionnel

12, rue Saint-Laurent 41800 MONTOIRE-sur-le-LOIR

☎ 02.54.85.01.83 e-mail : montoire-sur-loir@cneap.fr www.lycee-saintececile.fr



INTERNAT – 14 et 16 rue Pasteur

L'internat est mixte et permet d'accueillir filles et garçons avec une organisation spécifique pour les garçons. En effet, les internes garçons sont pris en charge à partir de 20h par les personnels du lycée Agricole public. Ils reviennent à l'internat 14 rue Pasteur chaque matin vers 7h30 pour prendre le petit déjeuner. Pendant cette période 20h-7h30, les jeunes se doivent de respecter les règles fixées par l'établissement d'accueil.

Pour que chaque élève trouve les meilleures conditions de vie, d'épanouissement et de travail, il lui est demandé de respecter consciencieusement le règlement ci-après :

◆ ENTREE DANS L'INTERNAT

Au 14, rue Pasteur :

Matin et soir, l'entrée et la sortie de l'internat se font au 14 rue Pasteur.

◆ ETUDES

Les études surveillées obligatoires et silencieuses (dans les chambres ou en salle d'étude) pour tous les élèves ont lieu tous les soirs de 17 h 45 à 19 h et si besoin de 20 h à 21 h.

- Les internes sont installés à leur table et non sur les lits pendant la durée des études.
- **Les portables sont interdits pendant l'étude et dans la salle de restauration. Les jeunes peuvent utiliser leur portable après 19 h 30 jusqu'à la remise de leur matériel à la surveillante (20 h pour les garçons et 21 h pour les filles).**

◆ REPAS

- Petit déjeuner **7 h 30**
- Goûter **17 h** au lycée 12 rue St-Laurent
- Dîner **19 h**
- Une tenue correcte est exigée à table.
- Ne pas parler trop fort dans la salle à manger.
- Les élèves ne doivent pas gâcher la nourriture qui leur est servie et respecter les consignes affichées.
- **Le repas doit être entièrement consommé à l'intérieur de la salle à manger, aucun aliment ne doit être sorti de la salle de restaurant scolaire. Les denrées autres que celles du petit déjeuner ne doivent pas entrer dans le self.**

◆ COUCHER

L'extinction des lumières se fait entre 21 h 30 et 22 h. Le silence doit être absolu. Les élèves de BAC PRO peuvent être autorisés par la responsable de la vie scolaire à travailler jusqu'à 22 h 30.

◆ DETENTE

Les soirées de détente sont limitées à **deux** par semaine (le mercredi et un autre jour), à organiser avec la responsable de la vie scolaire.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés dans la salle à manger comme dans les chambres au moment de l'étude. Ils doivent être éteints. Des limites sont également fixées par la responsable de la vie scolaire.

I N T E R N A T (suite)

◆ SORTIES (voir règlement général)

Des autorisations de sorties exceptionnelles peuvent être accordées aux élèves pour des activités sportives, musicales,... à condition de remettre une lettre signée des parents, huit jours avant la date, précisant les jours, heures de sortie et de rentrée, au responsable de la vie scolaire.

◆ ABSENCES

Lorsqu'un élève ne rentre pas au lycée, sa famille doit prévenir impérativement le lycée avant 9 heures.
Lorsqu'un élève quitte l'internat en cours de semaine, il doit fournir un justificatif d'absence signé des parents.

◆ CONSIGNES GENERALES

Des chambres de 4 élèves sont réparties en fonction des classes et des effectifs.

➤ D'utilisation

- Rentrer dans les chambres qu'en pantoufles et avec l'autorisation de la responsable de la vie scolaire.
- Ne rien laisser sur les lits, les tables, les chaises, les radiateurs, tout ranger dans les placards et vider les poubelles.
- Faire son lit soigneusement. Il doit être impeccable à la sortie de la chambre.
- **Chaque matin, vous devez déposer votre clé sur le tableau avant de partir de l'internat.**
- Tous les lits doivent être défaites le vendredi matin (draps pliés et couette dans les placards - **les draps sont à laver toutes les 2 semaines minimum**).
- **Ne rien accrocher sur les murs.**
- Boissons et aliments sont formellement interdits dans les chambres pour une question d'hygiène et de sécurité (un réfrigérateur est réservé à cet effet et géré par la responsable de la vie scolaire).
- Les chambres sont des lieux de repos, **y respecter le silence.**

➤ D'entretien

- L'entretien de l'internat (chambres, foyer, sanitaires et couloir) doit être effectué avec soin par les internes.
- Après usage, laisser le lavabo propre, les serviettes bien pliées et les gants bien rincés.
- Laisser les W C et les douches aussi propres que vous désirez les trouver.
- Ne rien jeter dans les cuvettes de W C (utiliser les poubelles).
- Penser à vider les poubelles.

➤ De Sécurité

Par mesure de sécurité les rallonges électriques et l'usage des prises de courant ne sont pas autorisées.
Aucun matériel ne doit rester branché.

➤ Règlement intérieur général

Il est applicable également aux internes. En cas de non-respect, un bulletin d'information ou d'avertissement sera envoyé aux parents.

Rappel « la tenue des élèves qu'elle soit verbale, vestimentaire ou dans la façon de se comporter doit impérativement être décente, non provocatrice... ».

➤ Sanctions

Toute infraction au règlement entraîne les mêmes sanctions disciplinaires que celles inscrites dans le règlement du lycée.

➤ Bagages :

Les sacs ou les valises doivent comporter **obligatoirement une étiquette au nom de l'élève.**

Le transport des bagages est un service rendu afin de faciliter la vie des internes.

Il est attendu des élèves, une attitude fondée sur le respect de soi-même et des autres.